

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 20/03/25

BLAGNAC, le 26/03/2025

État des effectifs au 28/02/2025 :

DAS : 1502 & 128,39 intérim
IBERICA : 236
GMBH (Allemagne) : 110 & 5 intérim
Ylipson : 50
Canada : 1
Chine : 6
AUSGAEL (USA Seattle) : 3
USA Mobile : 2

Nous constatons que plusieurs licenciements disciplinaires ont eu lieu ces derniers mois en raison de comportements inappropriés.

Prospection commerciale :

Suite à l'augmentation des budgets européens attribués au secteur de la défense, notre service commercial est en discussion avec DASSAULT, dont la production du Rafale va passer de 2 à 5 par mois (basé à Bordeaux).

Une prospection commerciale sera prochainement lancée auprès des sociétés Nexter et Arquus.

Journée de solidarité :

Pour l'année 2025, la journée de solidarité a été fixée au lundi 9 juin.

Cette journée est un jour de travail normal, rémunérée normalement.

Elle devra être travaillée, sauf pour les salariés de VSD ou ayant posé du RCR/RTT/CP.

Changement de logo :

Selon la direction, le changement de logo n'occasionnera pas de coûts supplémentaires puisque ce nouveau logo ne sera appliqué que sur les renouvellements.

Les stocks existants de vêtements et véhicules resteront avec l'ancien logo.

Augmentations individuelles NAO :

Non Cadres :

31 % ont bénéficié d'une augmentation individuelle.
→ 349 Augmentation individuelle de 50 euros
→ 57 Augmentation individuelle de 100 euros
30 % ont bénéficié d'une prime.

Cadres :

80% ont bénéficié d'une augmentation individuelle.
89% ont bénéficié d'une prime.

Contrairement aux non-cadres, les cadres ne bénéficient pas de l'augmentation générale car la direction n'a pas donné suite à notre revendication durant la dernière NAO.

Changement vêtement de travail :

Selon l'accord sur le temps de travail, c'est aux managers de décider si l'habillement / déshabillage en tenus de travail doit être fait durant le temps de travail, nous rappelons qu'en cas de désaccord avec votre manager c'est le responsable hygiène et sécurité qui devra trancher.

Un vestiaire doit être mis à disposition des salariés souhaitant se changer.

La direction souhaite rappeler que si vous ne portez pas vos EPI alors que la situation le nécessite, des sanctions disciplinaires pourront être prononcées.

En 2025, j'adhère à **FO DAS**



SCANNEZ MOI
Pour adhérer

